

ROYAUME DU MAROC

LE PREMIER MINISTRE

**MINISTERE DE LA PRIVATISATION
CHARGE DES ENTREPRISES D'ETAT**

BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR

NOTE D'INFORMATION

**PRIVATISATION
DE LA
BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR
EMISSION SECONDAIRE**

**OFFRE PUBLIQUE DE VENTE PAR L'ETAT DE 1.401.000 ACTIONS
DE LA BMCE DEVANT AVOIR LIEU DU 16 AU 20 JANVIER 1995
LE PRIX DE L'ACTION EST DE 325 DH**

*visé le 9-1-1995
Aous de n° 1/95
Aji*



VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 4 Rabia II 1414 (21 Septembre 1993) relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, un exemplaire de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du CDVM qui l'a visé sous la référence n°1/95, le 9 janvier 1995.

ABREVIATIONS

La Banque	: Banque Marocaine du Commerce Extérieur
BMCE	: Banque Marocaine du Commerce Extérieur
BPA	: Bénéfice par Action
BVC	: Bourse des Valeurs de Casablanca
CDG	: Caisse de Dépôt et de Gestion
CDVM	: Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
DH	: Dirham
DIV	: Dividende
Exercice	: Exercice social
Evol.	: Evolution
GPBM	: Groupement Professionnel des Banques du Maroc
KDH	: Millier(s) de dirhams
MDH	: Million(s) de dirhams
OPCVM	: Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OPV	: Offre Publique de Vente
PER	: Price Earning Ratio (Cours de l'action / BPA)
PNB	: Produit Net Bancaire
PSN	: Participation à la Solidarité Nationale
RME	: Résidents Marocains à l'Etranger
Rdt	: Rendement de l'action
VNC	: Valeur Nette Comptable
VNCA	: Valeur Nette Comptable par Action



SOMMAIRE

- I - RESPONSABILITES POUR LA NOTE D'INFORMATION ET INTERVENANTS DANS L'OPERATION**
 - I-1. Attestation des responsables de la note d'information
 - I-2. Responsables du contrôle des comptes
 - I-3. Intervenants dans l'opération de privatisation
 - I-4. Avertissement

- II - CADRE DE L'OPERATION ET OBJECTIFS POURSUIVIS PAR L'INITIATEUR**

- III - CARACTERISTIQUES DES ACTIONS OFFERTES DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE DE VENTE**
 - III-1. Renseignements relatifs aux actions offertes
 - III-2. Prix de l'Offre Publique de Vente et éléments d'appréciation
 - III-3. Structure de l'actionnariat
 - III-4. Régime fiscal

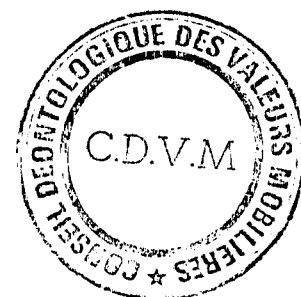
- IV - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'OFFRE PUBLIQUE DE VENTE**
 - IV-1. Nombre de titres offerts
 - IV-2. Prix de la cession
 - IV-3. Personnes habilitées à souscrire
 - IV-4. Modalités de souscription
 - IV-5. Syndicat de placement
 - IV-6. Autres opérations de cession ayant lieu dans le cadre de la privatisation de la BMCE

- V - PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE**
 - V-1. Information juridique
 - V-2. Conseil d'Administration
 - V-3. Organisation

- VI - DESCRIPTION DE L'ACTIVITE ET DE LA STRATEGIE**
 - VI-1. Activité
 - VI-2. Résultats historiques résumés et estimations au titre de l'exercice 1994
 - VI-3. Fonds propres et couverture de risques
 - VI-4. Faits exceptionnels et litiges
 - VI-5. Données synthétiques sur les principales participations de la BMCE
 - VI-6. Stratégie

- VII - FACTEURS DE RISQUES POTENTIELS**
 - VII-1. Risques généraux
 - VII-2. Risques liés au marché boursier marocain
 - VII-3. Risques liés au secteur financier marocain et à la BMCE

- VIII - ETATS FINANCIERS**
 - VIII-1. Bilans et comptes de résultat 1991-1993
 - VIII-2. Notes aux Etats Financiers



I - RESPONSABILITES POUR LA NOTE D'INFORMATION ET INTERVENANTS DANS L'OPERATION

I-1. Attestation des responsables de la note d'information

Le Ministre Chargé de la Mise en Oeuvre des Transferts

Les opérations de cession prévues dans le cadre de la privatisation de la BMCE, dont les modalités sont fidèlement décrites dans le présent document, sont conformes aux dispositions de la loi n° 39-89 relative à la privatisation.

**MINISTRE CHARGÉ DE LA MISE
EN OEUVRE DES TRANSFERTS**

Le Président-Directeur Général de la BMCE

A notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité. Elles comprennent les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer significativement la portée. Par ailleurs, la BMCE pour la réalisation de l'opération de cession par Offre Publique de Vente a respecté les dispositions statutaires en la matière.

**LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA BMCE**

I-2. Responsables du contrôle des comptes

Contrôleurs légaux

**JURICOM
44, RUE MOHAMED SMIHA
CASABLANCA**

**MME NEZHA ZIZI
MINISTÈRE DES FINANCES
QUARTIER DES MINISTÈRES
RABAT - CHELLAH**

Attestation des contrôleurs légaux

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables données dans la présente note d'information sur la base des diligences généralement admises et compte tenu des dispositions réglementaires en vigueur.

Les comptes sociaux clos le 31 décembre 1991, le 31 décembre 1992 et le 31 décembre 1993 ont fait l'objet de vérifications par nos soins à l'issue de chacun des exercices considérés.



La sincérité des informations financières et comptables présentées n'appelle de notre part aucune observation.

JURICOM
REPRÉSENTÉ PAR
M.HAMMAD JOUAHRI

MME NEZHA ZIZI
C/O MINISTÈRE DES FINANCES

Attestation des auditeurs

Nous avons procédé à l'audit des comptes annuels, bilan, compte de résultat, hors-bilan et notes annexes de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur pour les exercices de douze mois clos les 31 décembre 1991, 31 décembre 1992 et 31 décembre 1993, à l'issue de chacun des exercices considérés. Notre audit a été effectué selon les normes d'audit internationales.

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur au 31 décembre 1991, au 31 décembre 1992 et au 31 décembre 1993, et de ses résultats pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables décrits dans la note 1 présentée en page 35.

ERNST & YOUNG

I-3. Intervenants dans l'opération de privatisation

La Banque S.G. Warburg a agi en qualité de Conseil du Ministère de la Privatisation Chargé des Entreprises d'Etat et a coordonné une équipe d'experts incluant Coopers & Lybrand (ACL Audit S.A) et Coopers & Lybrand - CLC Juridique et Fiscal, cabinet d'avocat.

La BMCE a, pour la première fois au titre de l'exercice 1993, procédé à la préparation des comptes consolidés, en conformité avec les principes comptables généralement admis au plan international. Le bilan consolidé et les notes y afférentes, à la clôture des l'exercice 1993, ont été certifiés sans réserve par Coopers & Lybrand et Dar Alkhibra.

Par ailleurs, Coopers & Lybrand et Dar Alkhibra ont remis au Ministère de la Privatisation Chargé des Entreprises d'Etat des rapports de diagnostics comptable, financier, juridique et fiscal ainsi que d'audit opérationnel et stratégique.

I-4. Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en action comporte des risques et que le cours d'une action est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse. Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ils sont fonction des résultats et de la politique de distribution des dividendes de la Banque.



II - CADRE DE L'OPERATION ET OBJECTIFS POURSUIVIS PAR L'INITIATEUR

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme de Privatisation et conformément aux dispositions de la loi n° 39-89 promulguée par le Dahir n° 1-90-01 du 15 Ramadan 1400 (11 Avril 1990) publié au Bulletin Officiel le 22 Ramadan 1400 (18 Avril 1990), le Ministre Chargé de la Mise en Oeuvre des Transferts a décidé de transférer au secteur privé, après avis de la Commission des Transferts, les participations détenues dans la BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR (BMCE) société anonyme au capital de 1.000.000.000 DH ayant pour objet le développement du commerce extérieur du Maroc et la réalisation de toutes les opérations de banque.

Pour la réalisation du transfert susvisé, il sera procédé :

- à une offre publique de vente portant sur 1.401.000 titres soit 14,01 % du capital social de la BMCE. La période de mise en vente relative à cette OPV est comprise entre le 16 Janvier 1995 et le 20 Janvier 1995 ;
- à une cession de 300.000 actions, représentant 3% du capital social de la BMCE, aux salariés de la BMCE, à des conditions préférentielles ;
- à une cession de 2.600.000 actions de la BMCE, représentant 26% de son capital social, par voie d'appel d'offres ouvert à un consortium d'actionnaires selon les conditions et modalités suivantes :
 - . le consortium devra être composé d'au moins quatre membres ;
 - . 13% au moins, sur les 26% cédés devront être détenus par des personnes morales marocaines ;
 - . 5% au moins, sur les 26% cédés devront être détenus par une ou plusieurs banques étrangères dont au moins une devra être ressortissante d'un pays non encore représenté dans l'actionnariat de la BMCE.

La date limite pour le dépôt des offres définitives dans le cadre de l'appel d'offres est fixée au 6 mars 1995.

Après réalisation de l'opération de transfert, la CDG détiendra 7% du capital de la BMCE.

A travers ces opérations de transfert, l'objectif poursuivi est d'élargir l'actionnariat de la Banque tout en la dotant d'un groupe d'actionnaires cohérent et stable capable de soutenir son développement.



III - CARACTERISTIQUES DES ACTIONS OFFERTES DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE DE VENTE

III-1. Renseignements relatifs aux actions offertes

Caractéristiques des titres offerts

Les actions BMCE d'une valeur nominale de cent dirhams (100 DH) sont cotées sur le marché officiel de la BVC.

Les actions, objet de la présente OPV, sont au porteur, entièrement libérées et libres de tout engagement.

Elles donnent droit à une voix par action lors des Assemblées Générales des Actionnaires. Elles sont cédées coupon attaché ; tout dividende distribué en 1995, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1994, sera acquis aux nouveaux actionnaires.

III-2. Prix de l'Offre Publique de Vente et éléments d'appréciation

Avis de l'Organisme d'Evaluation

Conformément à l'article Premier de la loi n° 39-89 promulguée par le Dahir n° 1-90-01 du 15 Ramadan 1400 (11 Avril 1990) et aux décrets du 16 Octobre 1990, l'Organisme d'Evaluation a rendu son avis et fixé le prix d'offre de l'action BMCE à 325 DH qui correspond à une valeur pour la totalité du capital social de la Banque de trois milliards deux cents cinquante millions de dirhams (3.250.000.000 DH) pour un capital composé de dix millions d'actions (10.000.000) et un actif net comptable de deux milliards quatre cent soixante dix sept millions cent quatre vingt douze mille dirhams (2.477.192.000 DH), à la clôture de l'exercice 1993.

Prix de l'Offre Publique de Vente

Le prix de l'OPV est de trois cent vingt cinq dirhams (325 DH) par action.

Les modalités de l'OPV ont fait l'objet d'un communiqué du Ministre Chargé de la Mise en Oeuvre des Transferts et feront l'objet d'un décret conformément à l'article 3 de la loi n° 39-89.



Eléments d'appréciation

Cours de l'action BMCE et ratios boursiers

Exercice (au 31.12)	BPA (1)	DIV. par action DH (4)	PER (x) (2)	VNCA (DH)	Cours/ VNCA (2)	Rdt % (2)	Cours extrêmes	
							+ bas	+ haut
1990	22,48	7,07	n.s	100,40	n.s	n.s	131	184
1991	20,05	8,65	n.s	164,25	n.s	n.s	216	272
1992	18,60	10,00	n.s	237,00	n.s	n.s	238	300
1993	20,00	10,00	16,2	248,00	1,3	4,2	230	248
1994 E	25,00	10,00 ⁽³⁾	13,0	263,00	1,2	3,1	238	365

E = Estime

n.s = non significatif

Source : Maroc-Inter-Titres, Société de Bourse S.A.

(1) Sur la base des comptes sociaux

(2) Les ratios sont calculés sur la base du prix de l'OPV soit 325 DH : de ce fait, il a été estimé que les ratios relatifs aux années 1990, 1991 et 1992 ne sont pas significatifs

(3) Hypothèse de dividende minimale

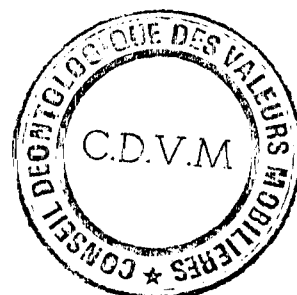
(4) Dividendes versés ajustés pour tenir compte des émissions d'actions et de l'attribution d'actions gratuites

(5) Rendement calculé sur la base du cours median de l'action en 1993

Cours de l'action BMCE en 1994

1994	Plus haut	Plus bas
Janvier	238	235
Février	265	238
Mars	300	265
Avril	365	300
Mai	364	330
Juin	355	330
Juillet	350	320
Août	322	320
Septembre	340	322
Octobre	347	340
Novembre	340	340
Décembre	340	331

Source : Maroc-Inter-Titres, Société de Bourse S.A.



Le dernier cours coté de l'action BMCE avant sa suspension du 14 décembre 1994 était de 331 DH. La cotation a repris le 9 janvier 1995.

Le cours de l'action BMCE a enregistré une nette progression depuis 1990. Avec un PER de 16,2 sur la base des résultats de l'exercice 1993 et de 13,0 sur la base des estimations de résultats 1994 de la Banque, le titre de la BMCE fait partie des titres les plus demandés à la Bourse des Valeurs de Casablanca.

Politique de distribution des dividendes

L'article 46 des statuts de la BMCE stipule "qu'il est notamment prélevé sur les bénéfices de l'exercice la somme nécessaire pour distribuer aux actionnaires un premier dividende non cumulatif de 6 % sur le montant dont les actions sont libérées".

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la distribution des dividendes depuis 1990.

Année	Dividendes distribués (en DH)	Taux de distribution	Nombre d'actions	Dividende unitaire par action (en DH)
1990	50.000.000	31%	5.000.000	10
1991	75.000.000	43%	7.500.000	10
1992	100.000.000	54%	10.000.000	10
1993	100.000.000	50%	10.000.000	10

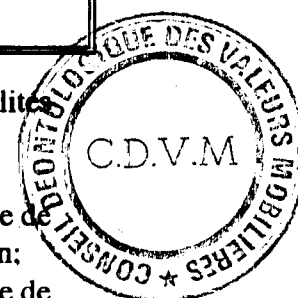
Au vu des estimations de résultats de l'exercice 1994, un dividende par action supérieur à celui distribué au titre de l'exercice 1993 serait à prévoir.

Evolution du capital social

	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Capital (en MDH)	340	500	750	1.000	1.000	1.000
Nombre de titres (en milliers)	3.400	5.000	7.500	10.000	10.000	10.000
Valeur nominale de l'action (en DH)	100	100	100	100	100	100

Les augmentations de capital de la BMCE ont été effectuées, depuis 1989, selon les modalités suivantes:

- 1989 : Attribution **gratuite** de 400.000 actions et souscription en numéraire de 600.000 actions. La prime d'émission s'élevait à 65 DH par action;
- 1990 : Attribution **gratuite** de 400.000 actions et souscription en numéraire de 1.200.000 actions. La prime d'émission s'élevait à 100 DH par action;



- 1991 : Attribution **gratuite** de 750.000 actions et souscription en numéraire de 1.750.000 actions. La prime d'émission s'élevait à 100 DH par action;
- 1992 : Attribution **gratuite** de 750.000 actions et souscription en numéraire de 1.750.000 actions. La prime d'émission s'élevait à 100 DH par action.

III-3. Structure de l'actionnariat

Lorsque toutes les opérations décrites dans la présente note d'information seront effectivement réalisées, la répartition du capital social de la BMCE devrait être modifiée comme indiquée dans le tableau ci-après. Le nombre total d'actions après ces opérations, soit 10.000.000 d'actions, resterait inchangé.

AVANT CESSION PAR L'ETAT		
Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital
Etat Marocain	3.651.000	36,51
Caisse de Dépôt et de Gestion	1.350.000	13,50
Institutionnels privés marocains	2.408.000	24,08
Banques étrangères	1.258.000	12,58
Public	1.333.000	13,33
Salariés	0	0,00
Total	10.000.000	100,00

APRES CESSION PAR L'ETAT		
Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital
Etat Marocain	0	0,00
Caisse de Dépôt et de Gestion	700.000	7,00
Institutionnels privés marocains (*)	3.708.000	37,08
Banques étrangères (*)	2.558.000	25,58
Public	2.734.000	27,34
Salariés	300.000	3,00
Total	10.000.000	100,00

* Pour une explication de l'actionnariat des institutions marocaines et des banques étrangères à l'issue de l'appel d'offres, se référer aux termes de l'appel d'offres résumés à la section IV-6.



III-4. Régime fiscal

En l'état actuel de la législation marocaine, le régime suivant sera applicable.

Actionnaires personnes physiques

Les dividendes d'actions sont soumis à une retenue à la source de 10 % avec un abattement de 50 % pour les personnes physiques résidentes produisant une attestation de propriété des titres, conformément aux dispositions de la loi n° 1-93-211 et de la Loi de Finances 1995.

Les plus-values de cession sont exonérées d'impôt.

Actionnaires personnes morales marocaines passibles de l'Impôt sur les Sociétés

Les produits de participation et assimilés bénéficient d'un abattement de 100 %.

Les plus-values de cession sont passibles de l'impôt sur les sociétés dans le cas où la durée de détention des titres est inférieure à 4 ans.

Les plus-values de cession bénéficient :

- . d'un abattement de 25 % si la durée de détention des titres est comprise entre 4 et 8 ans ;
- . d'un abattement de 50 % si cette durée est supérieure à 8 ans ;
- . d'une exonération totale d'impôt, en cas de réinvestissement de la plus-value réalisée en titres de participation dans des sociétés soumises à l'Impôt sur les Sociétés ou en biens se rattachant à l'exploitation de l'investisseur ayant réalisé ces plus-values.

Actionnaires personnes morales étrangères

Les dividendes sont soumis à une retenue à la source de 10 %.

Les plus-values de cession réalisées sont exonérées d'impôt.



IV - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'OFFRE PUBLIQUE DE VENTE

IV-1. Nombre de titres offerts

1.401.000 actions au porteur, soit 14.01 % du capital de la BMCE, sont offertes par voie d'offre publique de vente.

IV-2. Prix de la cession

Le prix de cession est de 325 DH par action coupon attaché. Ce prix sera payable comptant.

L'OPV n'est soumise à aucun droit d'enregistrement de timbre.

IV-3. Personnes habilitées à souscrire

Sur les 1.401.000 actions faisant l'objet de la présente OPV, 1.120.800 actions (soit 80 % des actions cédées) sont réservées aux personnes physiques sans condition de nationalité ou de résidence ainsi qu'aux personnes morales de droit marocain. Les 280.200 actions restantes sont réservées aux OPCVM de droit marocain.

Si les actions réservées à une catégorie de souscripteurs (personnes physiques et morales ou OPCVM) ne sont pas allouées, elles peuvent être distribuées à l'autre catégorie de souscripteur selon les règles de distribution fixées.

IV-4. Modalités de souscription

Période de souscription

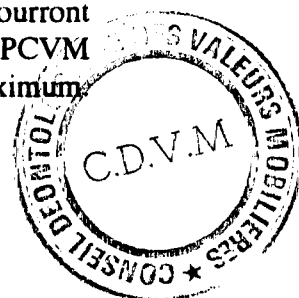
La période de souscription s'étendra du Lundi 16 Janvier 1995 à l'ouverture des guichets au Vendredi 20 Janvier 1995 à 11 heures.

Lieu de souscription

Les actions pourront être souscrites aux guichets de la BMCE ainsi qu'aux guichets des banques et intermédiaires agréés faisant partie du syndicat de placement tel que décrit dans la section IV-5.

Limites au nombre d'actions souscrites

Les personnes physiques ainsi que les personnes morales de droit marocain pourront souscrire individuellement 25 actions au minimum et 2000 actions au maximum. Les OPCVM de droit marocain, pourront souscrire 500 actions au minimum et 40.000 actions au maximum.



Processus de souscription pour les personnes physiques

Souscriptions directes

Les personnes physiques désirant souscrire à l'OPV devront se présenter aux guichets des banques et intermédiaires agréés membres du Syndicat de Placement et être munies d'une carte d'identité nationale ainsi que d'un relevé d'identité bancaire. Les personnes ne disposant pas déjà d'un compte bancaire auront la possibilité d'ouvrir un "compte de passage".

Souscriptions indirectes

Les souscriptions par procuration ne sont pas autorisées. Toutefois, les personnes physiques sont autorisées à souscrire pour leur famille dans les limites ci-après :

- deux conjoints (2) et quatre enfants (4) par famille, soit 6 souscripteurs, ou bien
- un conjoint (1) et deux enfants (2) par famille, soit 3 souscripteurs.

Le conjoint se présentant au guichet d'une banque ou d'un intermédiaire agréé membre du syndicat de placement devra se munir de la carte d'identité nationale des membres de sa famille ayant 18 ans ou plus.

Blocage des montants souscrits

Dès que la demande de souscription a été déposée et acceptée, un montant équivalent à la valeur des actions souscrites fera l'objet d'un blocage jusqu'à la date d'allocation.

Processus de souscription pour les personnes morales et les OPCVM

Les personnes morales et les OPCVM désirant souscrire à l'OPV devront indiquer leur numéro de patente ou leur numéro d'immatriculation au registre du commerce.

Nullité des souscriptions multiples

Les souscriptions multiples par une même personne physique ou morale aux guichets d'un ou de plusieurs membres du syndicat de placement seront frappées de nullité dans leur intégralité. Pour les personnes physiques, les numéros de carte d'identité feront foi. Pour les personnes morales, le numéro de patente ou le numéro d'immatriculation au registre du commerce fera foi.

Procédure d'allocation des titres pour les personnes physiques et les personnes morales (hors OPCVM)

Dans le cas où le nombre total d'actions demandées dans le cadre de l'offre réservée aux personnes physiques et morales (hors OPCVM) le permet, les souscriptions portant sur l'achat de 25 titres (minimum requis) seront servies en priorité. S'il subsiste un solde d'actions disponible après cette première allocation, ces actions seront réparties au prorata du nombre d'actions demandées.



Procédure d'allocation des titres pour les OPCVM

Dans le cas où le nombre total des actions demandées dans le cadre de la tranche réservée aux OPCVM le permet, les souscriptions portant sur l'achat de 500 actions (minimum requis) seront servies en priorité. S'il subsiste un solde d'actions disponibles après cette première allocation, ces actions seront réparties au prorata du nombre d'actions demandées.

Date d'allocation en bourse

Les actions faisant l'objet de l'OPV seront allouées le 24 Janvier 1995.

Date de jouissance

La date de jouissance des actions faisant l'objet de l'OPV est le 1er Janvier 1994.

IV-5. Syndicat de placement

La BMCE a été désignée comme chef de file du syndicat de placement de l'OPV. Les autres membres du syndicat de placement sont les suivants:

Algemene Bank (Maroc)
 Arab Bank
 Bank Al-Maghrib
 Banque Commerciale du Maroc
 Banque Centrale Populaire
 Banque Marocaine pour l'Afrique et l'Orient
 Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
 Banque Nationale pour le Développement Economique
 Caisse Nationale du Crédit Agricole
 Crédit du Maroc
 Crédit Immobilier et Hotelier
 Société Générale Marocaine de Banque
 Société Marocaine de Courtage en Valeurs Mobilières
 Société Marocaine de Dépôt et de Crédit
 Uniban
 Wafabank

L'opération de cession a donné lieu à la conclusion d'une convention de prise ferme d'actions. Cette convention vise à garantir le placement intégral des actions offertes.

Restrictions de placement

Chaque établissement de crédit et intermédiaire agréé, membre du syndicat de placement n'offrira les actions BMCE à la vente qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Dans les limites définies par les lois et règlements en vigueur, l'Etat et la BMCE n'encourront aucune responsabilité du fait du non-respect par l'un des membres du syndicat de placement de ces lois ou règlements.



IV-6. Autres opérations de cession ayant lieu dans le cadre de la privatisation de la BMCE

Outre les actions représentant 14.01 % du capital de la BMCE cédées par voie d'OPV, l'Etat marocain cède des actions représentant 3 % du capital aux salariés de la Banque et 26 % du capital par voie d'appel d'offres ouvert.

Cession aux salariés

300.000 actions, soit 3 % du capital de la BMCE, seront cédées aux salariés de la Banque à des conditions préférentielles conformément aux dispositions légales. Le prix de souscription pour les salariés sera de 276,25 DH par action, soit une décote de 15 % par rapport au prix de l'OPV. L'allocation des actions se fera en fonction de l'ancienneté des salariés souscripteurs.

Cession par appel d'offres

Comme cela a été mentionné dans la section II de la présente note d'information, 2.600.000 actions, soit 26 % du capital de la Banque, seront cédées à un prix minimum de 325 DH par action par voie d'appel d'offres ouvert à un consortium d'actionnaires constitué d'au moins quatre personnes morales. Cet appel d'offres fut lancé le 19 décembre 1994.

Le cahier des charges de l'appel d'offres prévoit que sur les 26% cédés, un minimum de 13 % (soit la moitié des actions mises en vente) devra être détenu par des personnes morales marocaines à l'exclusion des banques et à l'exclusion des personnes morales détenant, directement ou indirectement, 20 % ou plus d'une banque marocaine ou étant elles mêmes détenues, directement ou indirectement, pour 20 % ou plus de leur capital par une banque marocaine.

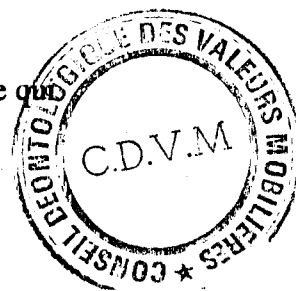
En outre, le consortium d'actionnaires ne comprendra pas plus d'une compagnie d'assurance marocaine non encore présente dans l'actionnariat de la BMCE au moment où l'appel d'offres fut lancé.

Enfin, le consortium d'actionnaires incluera nécessairement une ou plusieurs banques étrangères (dont l'une au moins sera ressortissante d'un pays non encore représenté dans le capital de la Banque) devant acquérir au moins 5 % du capital de la BMCE.

A l'issue de l'opération, aucun des actionnaires ou membres du consortium attributaire ne devra détenir plus de 15 % du capital de la Banque.

Le consortium attributaire se sera engagé à :

- oeuvrer pour le maintien de la vocation actuelle de la Banque ;
- tout mettre en oeuvre pour se conformer au plan d'orientation stratégique qu'il aura défini dans le cadre de l'offre technique présentée conformément aux dispositions du cahier des charges :
- oeuvrer pour le maintien et le développement de l'emploi et ne rien entreprendre qui puisse remettre en cause les droits acquis par le personnel de la Banque ;



- agir de sorte à veiller à la protection des intérêts des actionnaires de la Banque notamment à :

- . leur information,
- . la distribution des dividendes. et
- . la sécurité de leur investissement.



V - PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE

V-1. Information juridique

Dénomination sociale, siège social

La Banque a pour dénomination "BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR" et pour sigle "BMCE". Le Siège de la Banque est situé à Casablanca, 140 avenue Hassan II.

Forme juridique et date de constitution

La BMCE est une société anonyme de droit privé marocain, créée le 1er Septembre 1959. Elle est immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro 27129.

Durée de vie

La durée de vie de la Banque est fixée à quatre vingt dix neuf ans (99), à compter de la date de constitution, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation conformément aux statuts.

Objet social résumé

La BMCE a pour objet social, en plus de l'activité de banque classique, de "concourir au développement du commerce extérieur du Maroc en réalisant toutes opérations de banque à cet effet".

Capital social actuel

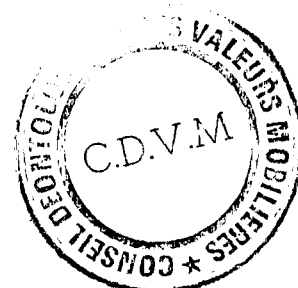
La BMCE a un capital social d'un milliard de dirhams (1.000.000.000 DH) représenté par 10 000 000 d'actions d'une valeur nominale de cent dirhams (100 DH) par action.

Exercice social

L'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

Déclaration de franchissement de seuil

L'article 48 du Dahir portant loi n° 1-93-147 du 15 Moharram 1414 (6 juillet 1993), relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit, stipule que toute personne dont la participation atteint ou dépasse 5% du capital social d'un établissement de crédit doit, dans les 30 jours qui suivent la date à laquelle ce niveau de participation est atteint, déclarer à Bank Al-Maghrib et à l'établissement concerné, la part du capital qu'elle détient.



V-2. Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé des 18 membres suivants :

Président Honoraire	Hadj A. BENGELLOUN
Président Directeur Général	A. JOUAHRI
Administrateur Directeur Général	M. JOUAHRI
Administrateurs	<p>Bank Al-Maghrib (M.SEQAT) Banco Exterior de Espana (L.ABAD) Office Chérifien des Phosphates (M.FETTAH) Banque Française du Commerce Extérieur (E. LESCAR) Hadj A. BENGELLOUN A. SLAOUI Commerzbank (G. SOLMSEN) AL AMANE (M.BOUGHALEB) Caisse de Dépôt et de Gestion (M.F.LAHLOU) Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites (M.LAHLOU) Royale Marocaine d'Assurances (M.O.BENJELLOUN) Le Trésor (M.A.BENMANSOUR) Office Chérifien des Phosphates (M.A.NINIA) Office National Interprofessionnel des Céréales et Légumineuses (M.A.BOUZOUBAA) Office de Commercialisation et d'Exportation (M.GUESSOUS) Office National du Thé et du Sucre (M.ALAOUI ABDELLAOUI)</p>
Commissaire du Gouvernement	Ministère des Finances (M.A.ES-SAGHIR)

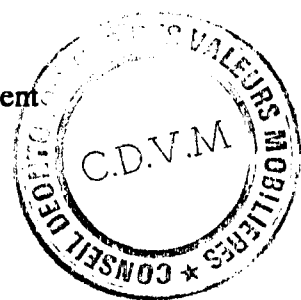


V-3. Organisation

L'organisation actuelle de la Banque est composée de dix Directions Centrales et d'un Département affecté à la clientèle des RME. Cette organisation vise à répondre le mieux possible aux objectifs stratégiques de la Banque, en améliorant la productivité et la réactivité de la structure face aux évolutions du marché ; l'organisation est la suivante :

- . **Direction de l'Exploitation**, chargée de la gestion de l'ensemble du réseau de la Banque, à l'exception des agences situées à l'étranger qui relèvent de la responsabilité de la Direction de l'International ;
- . **Direction de l'Investissement et du Crédit**, chargée de la gestion des crédits à court, moyen et long terme, de la gestion de la trésorerie et des encaisses ;
- . **Direction de l'Audit et du Contrôle de Gestion**, ayant pour mission de développer des outils de gestion et est également chargée du contrôle budgétaire et de l'audit interne ;
- . **Direction de l'Inspection et du Contrôle des Engagements**, chargée de la vérification du respect des objectifs, des règles et procédures fixées dans ce domaine par la Direction Générale ;
- . **Direction des Départements Techniques**, lesquels sont chargés de la comptabilité, de la gestion de portefeuille, ainsi que des aspects juridiques ;
- . **Direction de l'International**, chargée de la gestion des relations avec les correspondants de la Banque à l'étranger, du développement des opérations de commerce extérieur, des opérations internationales ainsi que de l'accueil des investisseurs étrangers et des représentations extérieures ;
- . **Département des Résidents Marocains à l'Etranger (RME)**, ayant pour objet de renforcer la position de la Banque sur le marché stratégique de la clientèle RME.
- . **Direction de l'Organisation et de la Logistique**, chargée des services généraux, du service Méthode et Organisation et de la gestion des immobilisations.
- . **Direction des Ressources Humaines et de la Formation**, chargée de la gestion générale de ces ressources et couvrant également les aspects liés à la paie ;
- . **Direction des Etudes et de la Communication**, chargée du développement de la Banque au travers de prises de participation et d'actions de marketing et de communication ;
- . **Direction du Système d'Information**, chargée de la gestion et de l'exploitation des moyens informatiques, de l'étude et du développement de logiciels ainsi que la gestion de la monétique ;

L'effectif de la BMCE était de 2791 personnes, au 31 décembre 1994, dont 4% avaient le statut de cadre.



VI - DESCRIPTION DE L'ACTIVITE ET DE LA STRATEGIE

VI-1. Activité

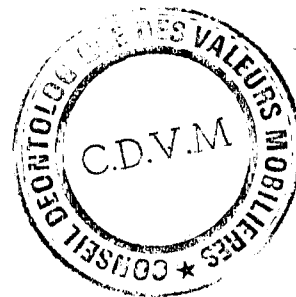
La Banque Marocaine du Commerce Extérieur a été créée en Septembre 1959, avec pour mission principale le développement du commerce extérieur du Maroc.

La BMCE s'est progressivement diversifiée pour couvrir toutes les activités d'une banque universelle. Elle a par ailleurs effectué diverses acquisitions lui permettant d'étendre son réseau.

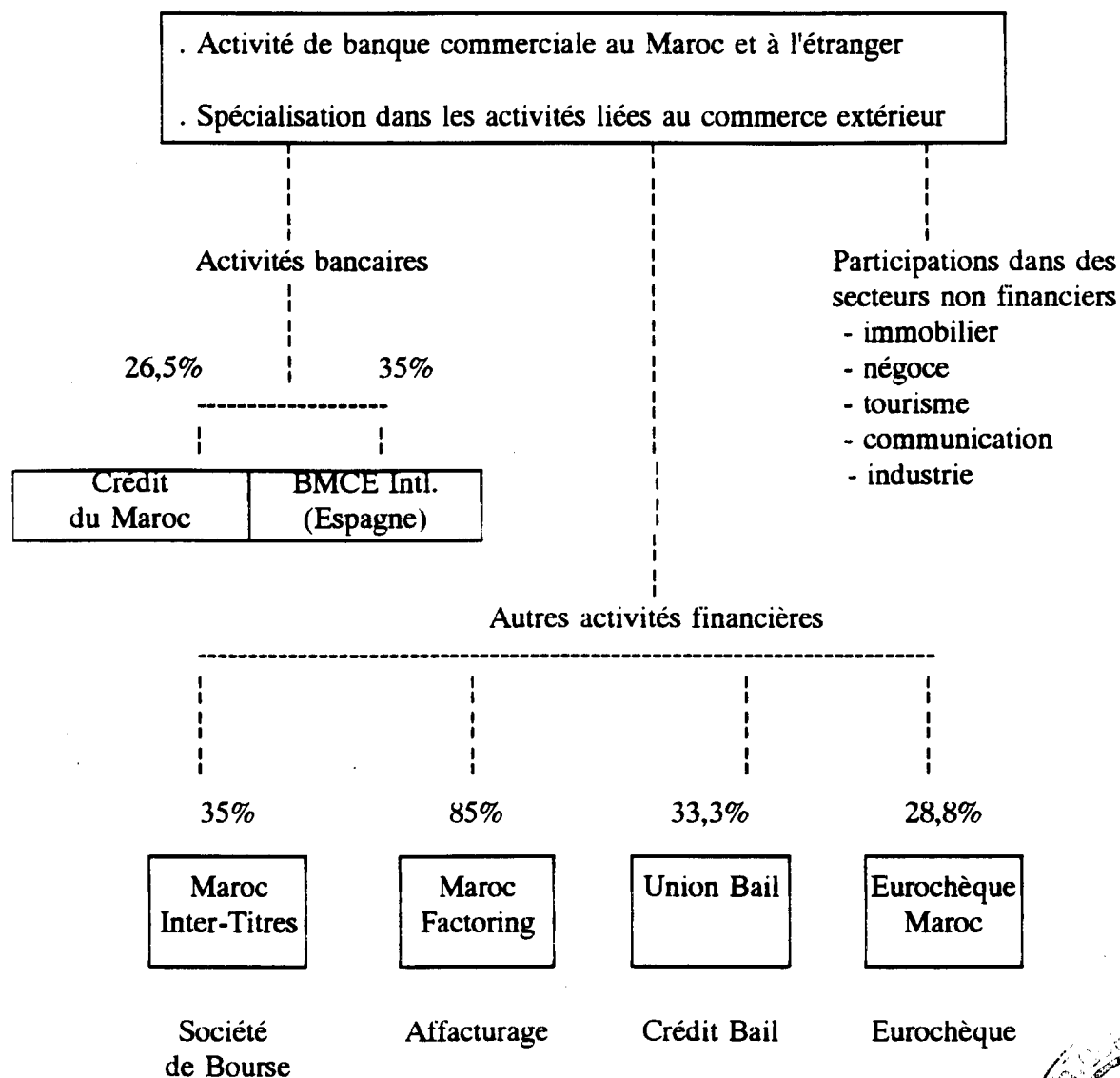
Acquisitions au Maroc	Date
Banca Commerciale Italiana	1962
Société de Banque du Maghreb	1971
Banco Espanol en Marueccos	1975
Bank Of America	1975

Pour réaliser cette stratégie, la BMCE a créé des filiales et a pris des participations dans des sociétés spécialisées en affacturage, crédit bail, eurochèques/monétique. Plus récemment, elle a créé des sociétés de bourse, de réescompte, d'assurance-crédit ainsi que des OPCVM qui sont en cours d'agrément. En outre, la BMCE a développé un important portefeuille de participations financières et industrielles.

La BMCE est aujourd'hui la deuxième banque marocaine en termes de taille de bilan, avec une position de premier plan dans le financement du commerce international.



Les principales activités de la BMCE et de ses filiales se présentent actuellement comme suit :

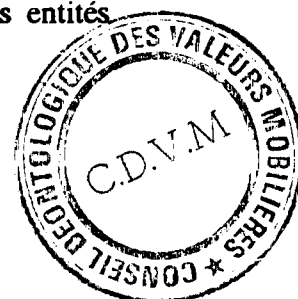


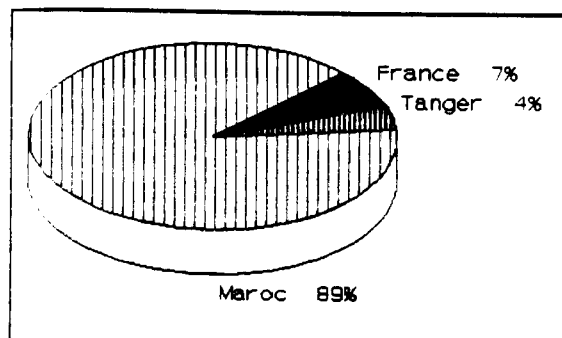
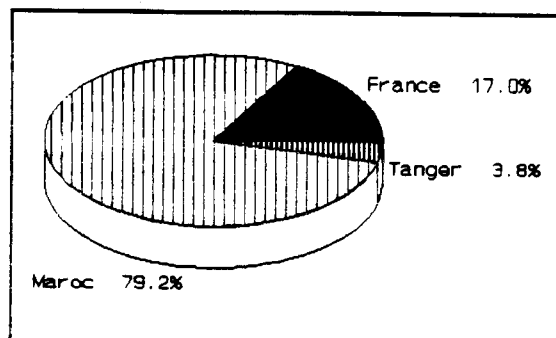
Les autres participations significatives sont principalement les suivantes :

Nom	% de détention de la BMCE	Activités
Financières		
Société Marocaine d'Intermédiation Financière	20 %	Réescompte
ACMAR SA	25 %	Assurance Crédit
Maroc Inter-Titres	35 %	Société de Bourse
OPCVM	65 %	OPCVM (en cours d'agrément)
Non Financières		
BEMCOM	75 %	Construction de l'extension du siège de la BMCE.
Istitmar Wa Moussahama Arabia / Ifriquia	50 %	Promotion des investissements internationaux au Maroc.
Maghreb Arab Trading	20 %	Promotion des échanges entre les pays du Maghreb
Conseil, Ingénierie et Développement	20 %	Réalisation d'études industrielles et d'environnement

Répartition de l'activité bancaire

Les activités bancaires comprennent, outre l'activité domestique marocaine qui représente 86 % du bilan de la Banque, les succursales situées en France et à Tanger Zone-Franche et comptant respectivement pour 12 % et 2 % du bilan. Ces différentes entités contribuent au portefeuille de crédits de la Banque et au résultat net comme suit :



Résultat net en 1993Crédits clientèle en 1993

Source : Coopers & Lybrand

Evolution comparative des principaux indicateurs

Les indicateurs présentés dans le tableau ci-après traduisent l'évolution de la BMCE de 1986 à 1993 :

	Fonds propres	Résultat Net	Total Bilan	Dépôts / effectifs	Crédits / effectifs	P.N.B. / effectifs
Système bancaire	+442 %	+71 %	+155 %	+84 %	+90 %	+79 %
BMCE *	+448 %	+209 %	+112 %	+134 %	+104 %	+82 %

* les données ne concernent que l'entité marocaine pour être comparables à celles du secteur.

Source : BMCE/GPBM

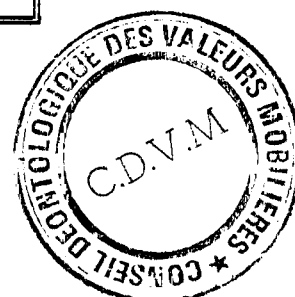
Parts de marché

Les indicateurs présentés dans le tableau ci-après permettent de positionner la BMCE au sein du secteur bancaire comme suit :

	Fonds propres	Résultat Net	Total Bilan	Dépôts	Crédits	P.N.B.	Nbre de guichets	Effectif
BMCE * (% du total bancaire marocain)	17,0	17,9	18,1	17,0	18,7	15,3	18,4	14,9

* Maroc, Tanger Zone Franche et Paris

source : données GPBM au 31 décembre 1993

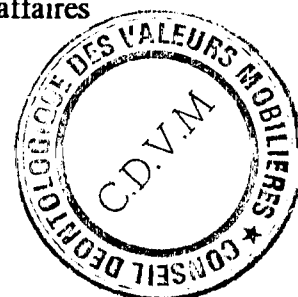


Au 31 décembre 1993, la BMCE compte à son bilan 18,7% du total des crédits du secteur bancaire marocain. 17% du total des dépôts et son réseau représentait 18,4% du total des agences. Les engagements par signature de la BMCE représentant 34% du total marocain, témoignent de la position prépondérante de la Banque dans le financement du commerce extérieur.

Principaux produits

Les principaux produits offerts par la BMCE aux particuliers et aux entreprises sont les suivants :

	Particuliers	Entreprises
Produits traditionnels	Comptes-chèques Comptes courants Comptes sur carnets Instruments d'épargne Facilités de caisse Crédits immobiliers et à la consommation Cartes de retrait d'espèces Cartes de crédit Produits d'assurance	Activités de banque commerciale Financement du commerce extérieur Financements internationaux Crédits d'investissement
Produits BMCE	Convention à la carte (à l'étude) Gamme particulière pour RME : . comptes en devises étrangères . cartes de débit en devises . prestations d'assistance au Maroc ou à l'étranger adossées à des cartes de crédit, chèques de voyage	Services électroniques (Minitel, micro-ordinateurs mis à la disposition des clients, Terminaux de Paiement Electronique au service des commerçants) Conseil aux entreprises Etude de projets d'investissement au Maroc pour la clientèle étrangères Restructuration d'affaires en difficulté



Réseau

Le réseau d'agences de la Banque, au 31 décembre 1994, comprenait 227 guichets dont 176 agences.

Le réseau est organisé en huit Directions Régionales, selon la structure suivante :

- Directions Régionales du Nord (37 agences), du Centre (31 agences) et du Sud (40 agences) ;
- trois Grandes Agences de Casablanca (Agences Principales Hassan II, Mohammed V et Lalla Yacout) et 2 autres agences spécifiques ;
- deux Directions des Agences de Casablanca : Secteur I (29 agences) et Secteur II (29 agences).

L'important réseau d'agences dans la région de Casablanca témoigne de la forte présence commerciale de la BMCE auprès des grandes entreprises du secteur public et privé.

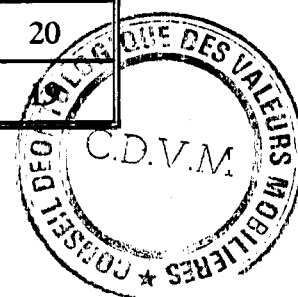
Le réseau à l'étranger est composé d'une agence à Tanger Zone Franche, trois agences en France ainsi que de huit bureaux de représentation dont six en France, un à Bruxelles et un à Abu Dhabi.

En outre, BMCE International, société de droit espagnol au capital de US\$ 15 millions démarre ses activités au début de 1995.

Crédits bruts

Malgré une prédominance des crédits à court terme, la BMCE a réalisé une croissance importante en matière de crédits à moyen et long terme représentés par les crédits équipement et habitat ci-dessous:

CREDITS Au 31 décembre En MDH	1994 (Estimation)	1993	1992	1991	Evol. 93/91 (%)	Evol. 94/93 (%)
Trésorerie	8.527	7.707	7.228	6.100	26	11
Exportation	2.664	2.282	1.926	1.823	25	17
Equipement	3.500	2.386	2.103	1.703	40	47
Habitat	386	339	325	281	21	14
Sous total	15.077	12.714	11.582	9.907	28	19
Créances douteuses	686	573	495	375	53	20
Total	15.763	13.287	12.077	10.282	29	



En 1994, la croissance des crédits bruts à la clientèle par rapport à 1993, était de 19 % selon les estimations de la Banque. Cette progression résulte principalement de :

- la croissance des crédits à long et moyen terme de l'ordre de 43 %, conformément à la stratégie arrêtée par la Banque en matière de financement des investissements ;
- la progression des crédits de trésorerie bénéficiant sélectivement à la clientèle, selon des procédures de rating mises en place ;
- d'opérations à court terme dont bénéficient les institutions et organismes publics.

Dépôts de la clientèle

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la nature des dépôts depuis 1991.

DEPOTS Au 31 décembre En MDH	1994 (Estimation)	1993	1992	1991	Evol. 93/91 (%)	Evol. 94/93 (%)
Rémunérés						
. Comptes à vue	3.882	3.088	2.763	3.174	(3)	26
. Comptes à terme	5.136	4.664	3.722	2.906	61	10
. Bons de caisse	991	1.258	1.234	904	39	(21)
Sous total	10.009	9.010	7.719	6.984	29	11
% du total	45%	46%	42%	43%		-
Non rémunérés						
. Comptes à vue	12.022	10.687	10.576	9.159	17	12
Sous total	12.022	10.687	10.576	9.159	17	12
% du total	55%	54%	58%	57%		-
Total	22.031	19.697	18.295	16.143	22	12

Les dépôts de la clientèle ont connu une croissance de 12 % en 1994, par rapport à 1993, selon les estimations de la Banque. Les ressources de la clientèle à fin 1994 sont estimées à 22 milliards de dirhams. Cette évolution recouvre :

- une augmentation de 3,5 % des dépôts à terme et bons de caisse, faisant suite à la mise en oeuvre d'actions visant à réduire l'effet de la baisse des taux d'intérêt ;
- une croissance des dépôts non rémunérés (+ 12 %), suite à la mise en oeuvre d'une politique active de collecte de ces dépôts ainsi qu'à l'ouverture de nouvelles agences au Maroc et à l'Etranger.



VI-2. Résultats historiques résumés et estimations au titre de l'exercice 1994

Le résultat d'exploitation de la BMCE a progressé de 55 millions de dirhams en 1994, soit 13,6 % pour atteindre 459 millions de dirhams, selon les estimations de la Banque.

Résultat d'exploitation

Au 31 décembre En MDH	1994 (Estimation)	1993	1992	1991	Evol. 93/91 (%)	Evol. 94/93 (%)
Opérations de trésorerie (net)	228	187	20	17	1000	22
Opérations de clientèle (net)	809	716	847	774	(7)	13
Revenus de portefeuille-titres	116	105	102	95	11	10
Opérations de change et autres opérations	130	91	94	82	11	43
Produit net bancaire^(*)	1283	1099	1063	968	14	17
Frais de personnel	454	403	399	364	11	13
Autres frais généraux	171	153	119	125	22	12
Amortissements des immobilisations	85	76	81	54	41	12
Frais de gestion	114	63	58	54	17	81
Résultat d'exploitation	459	404	406	371	33	14

(*) Y compris les produits accessoires.

La variation du résultat d'exploitation provient pour l'essentiel de :

- la gestion active de la trésorerie et des taux d'intérêt, lesquels ont accusé une baisse significative au cours de 1994 ;

- une croissance relativement réduite des frais généraux en ligne avec la politique de maîtrise des coûts poursuivie par la Banque.



Résultat net

Le résultat net atteignait 200 millions de dirhams à fin 1993, en progression de 7,5 % par rapport à 1992. Au titre de 1994, le résultat net devrait s'établir à 250 millions de dirhams, selon les estimations de la Banque, soit une progression de 25 % par rapport à 1993.

Formation du résultat net

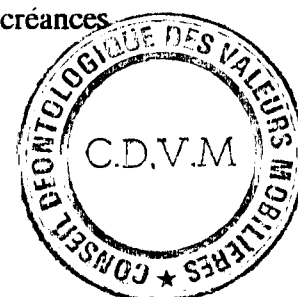
Au 31 décembre En MDH	1994 (Estimation)	1993	1992	1991	Evol. 93/91 (%)	Evol. 94/93 (%)
Résultat d'exploitation	459	404	406	371	9	14
Dotations aux provisions (nettes)	141	139	101	66	111	1
Produits exceptionnels (nets)	53	42	4	-	-	26
Impôt sur les sociétés et PSN	121	107	123	131	(18)	13
Résultat net	250	200	186	174	15	25

L'augmentation de 14 millions de dirhams du résultat net, en 1993, résulte de l'effet net :

- d'une part, de la reprise d'amortissements des droits au bail et de la récupération de créances amorties;
- d'autre part, de l'augmentation des provisions pour créances douteuses et contentieuses suite au renforcement des procédures de prévention et de gestion des risques clientèle ainsi qu'à l'entrée en vigueur des nouvelles règles prudentielles.

L'augmentation de 50 millions de dirhams du résultat net, en 1994, selon les estimations de la Banque, résulte de :

- l'augmentation notable (+ 14 %) du résultat d'exploitation en raison des éléments développés plus haut ;
- une diminution de la charge nette des provisions pour créances douteuses et contentieuses par rapport à 1993 qui s'explique par une gestion rigoureuse des risques clientèle et de l'effet moindre de la charge liée à l'étalement convenu entre Bank Al-Maghrib et le GPBM;
- plus-values de cession exonérées d'impôt ainsi que de la récupération de créances amorties.



Charge nette des provisions pour créances douteuses et contentieuses

Au 31 décembre En MDH	1994 (Estimation)	1993	1992	1991
Dotations	137	149	104	88
Reprises	16	10	8	16
Charge nette	121	139	96	72

Cette évolution recouvre une diminution des dotations aux provisions suite à une distribution plus rigoureuse des crédits et à l'effort de récupération des créances.

La charge liée à l'Impôt sur les Sociétés et à la contribution à la PSN s'établit à 107 millions de dirhams, en 1993, contre 123 millions de dirhams en 1992. Au 31 décembre 1994, cette charge est estimée à 121 millions de dirhams, soit une croissance de 13 % en raison de l'existence de plus-values bénéficiant d'une exonération d'impôt.

VI-3. Fonds propres et couverture des risques

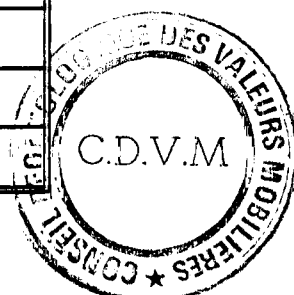
Le montant total des provisions pour créances douteuses et contentieuses, au 31 décembre 1993, a atteint 350 millions de dirhams. Le montant total des provisions pour créances douteuses et contentieuses était de 418 millions de dirhams selon les estimations de la Banque à fin 1994, soit une augmentation de 19 % par rapport à 1993.

L'encours des créances douteuses et contentieuses au 31 décembre 1993 représentait 4,3 % de l'encours brut des crédits à la clientèle et cette proportion devrait rester stable au 31 décembre 1994, selon les estimations de la Banque.

Au 31 décembre 1993, les fonds propres de la BMCE atteignaient 2.477 millions de dirhams. Au 31 décembre 1994, selon les estimations de la Banque, les fonds propres atteignent 2.625 millions de dirhams, soit une progression de 6%.

La BMCE satisfait aux exigences réglementaires en matière de ratio de solvabilité. Calculé selon les normes fixées par Bank Al-Maghrib, le ratio de solvabilité ressort à 10,79 %, au 31 décembre 1993.

En millions de dirhams	Au 31 décembre 1993
Risques pondérés	16.805
Fonds propres nets	1.814
Ratio (%)	10,79



VI-4. Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe à ce jour aucun fait exceptionnel, litige ou affaire contentieuse qui soit susceptible d'affecter substantiellement les résultats, la situation financière ou l'activité de la BMCE.

VI-5. Données synthétiques sur les principales participations de la BMCE

Société	Données financières significatives en 1993 (en MDH)	Commentaires
Banques		
Crédit du Maroc	Total du bilan : 10.271 Fonds propres : 1.170 Crédits à la clientèle : 5.384 Dépôts de la clientèle : 7.576 Résultat d'exploitation : 190 Résultat net : 115	Le Crédit du Maroc est une banque de dépôts qui se développe au Maroc et compte deux agences en France. La participation de la BMCE à son capital date de 1963. L'actionnaire principal est le Crédit Lyonnais (43,2%). Il s'agit d'une banque cotée sur le marché marocain avec une capitalisation boursière de 2.981 millions de DH soit US\$ 331 millions.
BMCE International	-	Créée en 1993, de droit espagnol, elle est la seule banque marocaine installée en Espagne. Son activité ne commencera qu'au début 1995. Elle vise à la fois la clientèle des résidents marocains en Espagne et le traitement des opérations de commerce extérieur. Les autres actionnaires sont des institutionnels marocains et espagnols.
Finance		
Maroc Factoring	Total du bilan : 229 Fonds propres : 18 Résultat d'exploitation : 7 Résultat net : 4	Cette société a pour activité l'affacturage. Créée en 1988, l'activité de Maroc Factoring est à 60% domestique et 40% internationale. Les autres actionnaires sont la BFCE (10%) et la Société Française de Factoring (5%).
Union Bail	Total du bilan : 201 Fonds propres : 23 Résultat d'exploitation: (0,4) Résultat net : (2) <small>(moins-value sur une cession de matériel)</small>	Créée en 1989, elle détient une part de marché de 7,3% en 1993 dans l'activité de crédit-bail au Maroc. Les autres actionnaires sont le Crédit du Maroc (33,3%) et le Crédit Lyonnais (33,3%).
Autres		
Maghreb Arab Trading	Total du bilan : 23 Fonds propres : 4 Résultat d'exploitation : (3) Résultat net : (3,6)	Echanges commerciaux dans le cadre de l'Union Arabe. Activité stagnante.
Conseil, Ingénierie et Développement	Total du bilan : 40 Fonds propres : 7 Résultat d'exploitation : 0,6 Résultat net : 0,3	Réalisation d'études industrielles et dans le domaine de l'environnement

Note : Les sociétés non mentionnées sont Eurochèque, BEMCOM, Istitmar Wa Moussahama Arabia Ifriquia.



La BMCE a, en outre, un important portefeuille de participations industrielles et financières minoritaires, comptant certaines des premières sociétés marocaines, notamment l'Omnium Nord Africain (ONA).

Titres	Activité	Participation en %
1°) Secteur bancaire et financier		
Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH)	Banque	2,81 %
Maghrebail	Crédit-Bail	15,00 %
Société Marocaine de Dépôts et de Crédit (SMDC)	Banque	14,86 %
Banque Nationale de Développement Economique (BNDE)	Banque	1,34 %
Banque Centrale Populaire (BCP)	Banque	1,92 %
2°) Sociétés de portefeuille (SP)		
Consortium maroco-Koweïtien de développement	SP	2,14 %
SOMED	SP	2,64 %
Interfina	SP	14,28 %
S.P.P.P.	SP	18,02 %
Société Nationale d'Investissement (SNI)	SP	1,29 %
3°) Tourisme et loisirs		
Palm Bay	Promotion, réalisation d'un centre de loisirs	15,00 %
4°) Bâtiment et immobilier		
Attachyed Oual Mabani	Construction, promotion	100 %
5°) Autres secteurs		
SOREAD	Exploitation d'une chaîne de Téléfision	8 %
Maroc Assistance Internationale	Assistance médicale	15 %
Omnium Nord Africain (ONA)	Holding	3 %

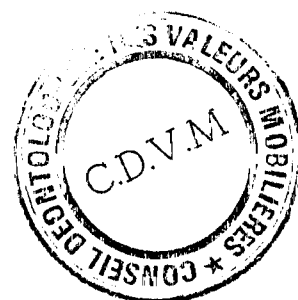
Note : données au 31 décembre 1993



VI-6. Stratégie

La BMCE a anticipé les mutations inévitables liées à la libéralisation du secteur et a défini les principaux axes de sa stratégie afin d'y faire face. Cette stratégie est résumée ci-dessous :

- développement du réseau afin d'accompagner la bancarisation de la population et de développer la part de marché de la Banque : rénovation des guichets existants pour les rendre conformes aux nouvelles normes de gestion moderne ; régionalisation et décentralisation des services afin de les rapprocher de la clientèle ;
- développement de la clientèle privée notamment sur des créneaux rémunérateurs comme les Résidents Marocains à l'Etranger (RME) ;
- croissance continue de la rentabilité assurée par une poursuite de la rationalisation et la maîtrise des frais généraux mais aussi par un transfert des revenus de la marge d'intérêt vers les commissions ;
- élargissement de la clientèle Entreprises grâce à une gamme plus variée de services et de produits permettant de toucher les PME/PMI et le développement du financement de l'investissement ;
- rationalisation des méthodes de travail et renforcement du contrôle des engagements et du système de gestion par une poursuite de l'informatisation ;
- développement de la position privilégiée de la BMCE sur des nouveaux produits notamment en matière de monétique et de moyens de paiement électroniques ; et
- diversification vers de nouvelles activités par des créations de filiales (affacturage, société de bourse, assurance de crédits inter-entreprises et sociétés de recouvrement), par des prises de participations et le développement du groupe à l'étranger.



VII. FACTEURS DE RISQUES POTENTIELS

Un investissement dans la BMCE, comme tout investissement dans des valeurs mobilières, est sujet à un certain nombre de risques de nature générale ainsi qu'à des risques spécifiques au secteur bancaire et à la BMCE.

VII-1. Risques généraux

Les risques mondiaux sont liés à l'interdépendance des économies et plus particulièrement des marchés financiers. Les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change sur les principales places financières mondiales ont nécessairement un impact sur les marchés d'actions et peuvent donc, le cas échéant, avoir des effets adverses sur le niveau de l'indice de la Bourse des Valeurs de Casablanca.

Par ailleurs, l'économie marocaine est très largement tournée vers l'international et est donc à la fois exposée aux niveaux de croissance des économies des pays industrialisés et aux fluctuations des cours des matières premières (particulièrement dans les secteurs agricole, minier et énergétique) ainsi qu'à l'évolution erratique des taux de change.

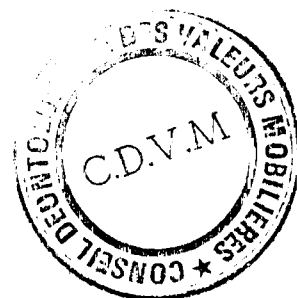
Enfin, en raison de la globalisation des marchés, l'économie marocaine doit faire face à une concurrence accrue d'autres économies, en vue d'attirer l'investissement international.

VII-2. Risques liés au marché boursier marocain

Comparé à d'autres places financières, la liquidité du marché boursier marocain reste faible, malgré les améliorations constatées ces deux dernières années grâce aux opérations sur titres intervenues et au programme de privatisation.

VII-3. Risques liés au secteur financier marocain et à la BMCE

Comme toutes les banques installées au Maroc, la BMCE est fortement exposée aux risques de taux d'intérêt, lesquels ont connu une baisse en 1994. Néanmoins, les modalités de gestion de trésorerie mises en oeuvre par la Banque ainsi que sa politique de diversification tendent précisément à réduire ces risques.



VIII. ETATS FINANCIERS

VIII-1. Bilans et comptes de résultat 1991 - 1993

BILANS

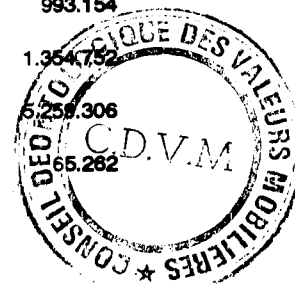
Actif	Note	1993	1992	1991
Caisse, instituts d'émission, Trésor Public, Comptes courants postaux		4.432.900	3.902.678	4.474.753
Etablissements de crédit		796.568	1.276.274	863.918
Bons du trésor, valeurs reçues en pension ou achetées ferme		4.236.685	3.527.759	7.081.120
Crédits à la clientèle	2.1 et 2.2	12.936.986	11.853.181	10.131.701
Comptes de régularisation, débiteurs divers et opérations sur titres	2.3	2.422.272	2.342.235	2.413.655
Titres de placement	2.4	1.916.262	2.112.767	2.341.796
Titres de participation	2.5	712.580	405.781	293.533
Immobilisations (nettes d'amortissements cumulés)	2.6	704.871	610.041	525.372
		<u>28.159.124</u>	<u>26.030.716</u>	<u>28.125.848</u>

Passif

Institut d'émission, Trésor public, comptes courants postaux			380	5.414.151
Etablissements de crédit		2.901.237	2.180.102	1.158.252
Valeurs données en pension ou vendues ferme		548.304	697.035	891.929
Comptes créditeurs de la clientèle	2.7	19.697.043	18.294.880	16.142.654
Comptes de régularisation, créditeurs divers et opérations sur titres	2.8	2.535.348	2.484.454	2.259.550
Fonds propres				
Capital	2.9	1.000.000	1.000.000	750.000
Prime d'émission		518.000	518.000	343.000
Réserves et report à nouveau	2.10	758.843	670.182	632.189
Bénéfice net de l'exercice		200.349	185.683	174.123
		<u>2.477.192</u>	<u>2.373.865</u>	<u>1.899.312</u>
		<u>28.159.124</u>	<u>26.030.716</u>	<u>28.125.848</u>

HORS -BILAN

Engagements par signature en faveur de la clientèle		7.388.908	9.066.397	9.034.517
Engagements par signature en faveur d'intermédiaires financiers		8.439.068	7.693.086	6.672.995
Acceptations données en faveur de la clientèle		831.687	1.205.686	1.351.781
Crédits ouverts à la clientèle confirmés		686.489	891.809	993.154
Engagements par signature reçus d'intermédiaires financiers		1.790.342	2.322.978	1.354.752
Valeurs données en garantie		159.306	159.306	6.259.306
Engagements de change à terme		36.969	48.099	65.282



COMPTES DE RESULTAT

	Note	1993	1992	1991
Produits d'exploitation bancaire	2.11	2.340.301	2.227.417	2.452.792
Charges d'exploitation bancaire	2.12	(1.247.678)	(1.169.166)	(1.509.227)
Produit net bancaire		<u>1.092.623</u>	<u>1.058.251</u>	<u>943.565</u>
Produits accessoires		6.134	5.205	24.303
Total des produits		1.098.757	1.063.456	967.868
Charges d'exploitation		(618.605)	(576.828)	(543.103)
Dotations aux amortissements		(75.787)	(80.854)	(54.220)
Résultat d'exploitation avant provisions		<u>(694.392)</u>	<u>(657.682)</u>	<u>(597.323)</u>
		404.365	405.774	370.545
Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises		(139.487)	(100.912)	(66.319)
Résultat d'exploitation		<u>264.878</u>	<u>304.862</u>	<u>304.226</u>
Produits (charges) nets exceptionnels		42.165	3.908	133
Bénéfice avant impôt et participation		<u>307.043</u>	<u>308.770</u>	<u>304.359</u>
Participation à la solidarité nationale		(9.016)	(10.384)	(10.631)
Impôt sur les sociétés		(97.678)	(112.703)	(119.605)
Bénéfice net de l'exercice		<u>200.349</u>	<u>185.683</u>	<u>174.123</u>



VIII-2. Notes aux états financiers

1. PRINCIPES COMPTABLES ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

1.1- PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels des exercices clos les 31 Décembre 1991, 1992 et 1993 ont été établis dans le respect des principes de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et conformément aux hypothèses de continuité de l'exploitation.

1.2- PRESENTATION

La Banque Marocaine du Commerce Extérieur est une société de droit marocain constituée au Maroc. Les états financiers comprennent les comptes du Siège ainsi que ceux des succursales et agences établies au Maroc, à Tanger Zone Franche et en France. Les opérations et soldes significatifs internes entre les entités marocaines et les succursales de Tanger Zone Franche et Paris sont éliminés.

1.3- FAITS GENERATEURS DES PRODUITS ET CHARGES

Les opérations sont enregistrées selon le principe de la spécialisation des exercices. Certaines catégories d'opérations (commissions, dividendes) sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

1.4- CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES

Les comptes sont tenus dans les diverses devises dans lesquelles la Banque intervient. Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leurs cessions ou achats.

Compte tenu de la réglementation des changes au Maroc, la Banque ne court aucun risque de change.

Les comptes des succursales étrangères sont convertis en dirhams au taux de clôture.

La différence de change constatée sur la dotation en capital à l'agence de Paris et sur le prêt en dollars accordé à l'agence de Paris (assimilé par la BMCE à une dotation en capital) est inscrite dans le bilan consolidé en compte d'ordre et de liaison.

1.5- TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part de situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation du portefeuille-titres.

Les dotations et les reprises de provisions pour dépréciation sur portefeuille-titres sont enregistrées dans la rubrique "excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises".

1.6- TITRES DE PLACEMENT

Les titres de placement sont des investissements financiers acquis pour procurer un rendement financier. Ce sont essentiellement des fonds d'Etat et des obligations garanties par l'Etat. Ils sont enregistrés au prix d'acquisition hors intérêts courus non échus à cette date.

1.7- CREDITS A LA CLIENTELE

Conformément à la réglementation bancaire marocaine, les crédits à la clientèle sont classés selon la durée initiale en :

- crédits à court terme : durée initiale inférieure ou égale à 2 ans ;
- crédits à moyen terme : durée initiale comprise entre 2 et 7 ans ;
- crédits à long terme : durée initiale supérieure à 7 ans.

Les crédits à la clientèle comprennent les comptes ordinaires débiteurs de la clientèle, les créances commerciales et les crédits à court, moyen et long terme. Les intérêts courus et non échus sont pris en compte dans le compte de résultat. Cependant, dès que le recouvrement d'une créance devient douteux, les intérêts sont comptabilisés en produits lors de leur encaissement.

1.8- PROVISIONS D'EXPLOITATION

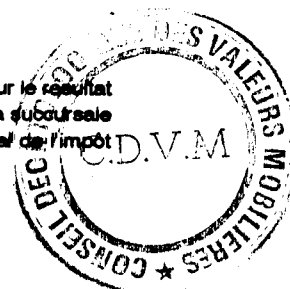
Les créances douteuses et contentieuses font individuellement l'objet d'une provision pour dépréciation fondée sur l'estimation du risque de non-recouvrement résultant de l'analyse, au cas par cas, des engagements pris.

1.9- IMMOBILISATIONS

Les immobilisations figurent au bilan à la valeur d'acquisition, diminuée des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des actifs concernés. Les constructions sont amorties sur des durées comprises entre 20 ans et 40 ans. Les mobiliers, matériels et installations sont amortis sur des durées comprises entre 4 et 10 ans. Les droits au bail ne sont plus amortis depuis 1993. Les frais d'établissement sont amortis sur 5 ans.

1.10- IMPOT SUR LES SOCIETES

Au Maroc, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 38 % en 1993 (sans changement par rapport à 1992 et 40 % en 1991) sur le résultat réalisé au Maroc hors Tanger Zone Franche. S'ajoute la participation à la solidarité nationale égale à 10 % de l'impôt marocain. La succursale parisienne de la Banque est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux applicables en France où le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,1/3 % en 1993 contre 34 % en 1992 et 1991.



2. NOTES ANNEXES (en KDH)

2.1- CREDITS A LA CLIENTELE

	1993	1992	1991
Crédits à court terme	8.126.158	7.978.329	7.186.797
Crédits à moyen terme	4.587.487	3.603.550	2.720.380
Total des crédits	12.713.645	11.581.879	9.907.177
Créances douteuses et contentieuses	573.211	495.079	374.814
Total des crédits à la clientèle	13.286.856	12.076.958	10.281.991
Provisions pour créances douteuses et contentieuses (note 3)	(349.870)	(223.777)	(150.290)
Crédit à la clientèle - net	12.936.986	11.853.181	10.131.701

Les crédits à la clientèle comprennent des comptes ordinaires et les comptes contentieux ou pré-contentieux dont les intérêts ne sont pas inclus dans le compte de résultat.

Les créances douteuses des succursales étrangères sont présentées en encours clientèle nettes de provisions.

2.2- PROVISIONS CREDITS A LA CLIENTELE

	1993	1992	1991
Solde au 1er Janvier	223.777	150.290	100.665
Dotations aux provisions d'exploitation	149.324	103.596	88.039
Reclassement de provisions d'exploitation	9.761	-	-
Reprises de provisions devenues disponibles	(10.330)	(7.705)	(15.249)
Utilisations des provisions	(22.662)	(22.404)	(23.165)
	349.870	223.777	150.290

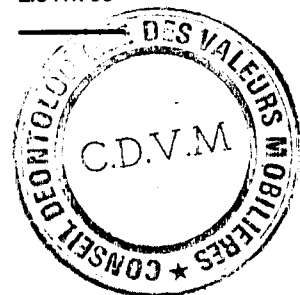
2.3- COMPTES DE REGULARISATION, DEBITEURS DIVERS ET OPERATIONS SUR TITRES

	1993	1992	1991
Chèques et effets à l'encaissement	1.678.549	1.627.981	1.762.732
Opérations sur titres	12.351	22	15.656
Débiteurs divers	154.838	131.459	117.026
Produits à recevoir et charges payées d'avance	519.929	532.841	460.341
Autres comptes de régularisation et divers	56.605	49.932	57.900
	2.422.272	2.342.235	2.413.655

2.4- TITRES DE PLACEMENT

	1993	1992	1991
Fonds d'Etat	1.241.796	1.532.089	1.782.780
Autres bons	674.466	580.678	559.016
	1.916.262	2.112.767	2.341.796

Tous les titres de placement sont productifs d'intérêts à taux fixe.



2.5- TITRES DE PARTICIPATION

	1993	1992	1991
Titres non cotés	467.682	262.094	157.001
Provisions	(11.188)	(10.918)	(11.243)
	<u>456.494</u>	<u>251.176</u>	<u>145.758</u>
Titres cotés	256.086	154.605	147.775
Provisions			
Total valeur nette	<u>712.580</u>	<u>405.781</u>	<u>293.533</u>
Provisions	11.188	10.918	11.243
Valeur brute	<u>723.768</u>	<u>416.699</u>	<u>304.776</u>

En 1993, six participations représentent à elles seules, 63 % des titres (dont 40 % dans trois établissements de crédit). Deux participations représentent chacune d'elles plus de 10 % du montant global.

2.6- IMMOBILISATIONS NETTES D'AMORTISSEMENTS CUMULES

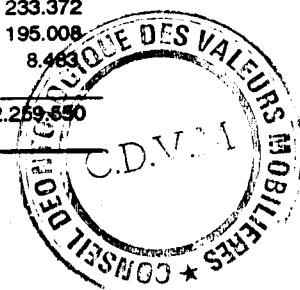
	1993	1992	1991
Terrains	55.243	51.911	20.613
Constructions	330.499	324.159	213.931
Autres immobilisations	758.269	619.234	547.770
Frais d'établissement	57.862	57.915	95.543
	<u>1.201.873</u>	<u>1.053.219</u>	<u>877.857</u>
Amortissements cumulés	(497.002)	(443.178)	(352.485)
Immobilisations nettes	<u>704.871</u>	<u>610.041</u>	<u>525.372</u>

2.7- COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

	1993	1992	1991
Comptes à vue			
Comptes rémunérés	3.088.240	2.763.312	3.173.604
Comptes non rémunérés	10.687.010	10.575.795	9.158.784
	<u>13.775.250</u>	<u>13.339.107</u>	<u>12.332.388</u>
Dépôts à terme			
Comptes à terme	4.664.042	3.722.293	2.906.032
Bons de caisse	1.257.751	1.233.480	904.234
	<u>5.921.793</u>	<u>4.955.773</u>	<u>3.810.266</u>
Total des comptes créditeurs	<u>19.697.043</u>	<u>18.294.880</u>	<u>16.142.654</u>

2.8- COMPTES DE REGULARISATION, CREDITEURS DIVERS ET OPERATIONS SUR TITRES

	1993	1992	1991
Comptes exigibles après encaissement	1.243.523	1.477.238	1.591.851
Opérations sur titres	71.908	46.432	2.535
Créditeurs divers	304.727	274.826	228.301
Produits constatés d'avance et charges à payer	414.679	365.364	233.372
Autres comptes de régularisation et divers	491.702	295.744	195.008
Provisions	8.809	24.850	8.463
	<u>2.535.348</u>	<u>2.484.454</u>	<u>2.259.650</u>



2.9- CAPITAL

	1993	1992	1991
Solde au 1er Janvier	1.000.000	750.000	500.000
Augmentation de capital en numéraire	-	250.000	250.000
	<u>1.000.000</u>	<u>1.000.000</u>	<u>750.000</u>

Le capital est représenté par 10 millions d'actions de DH 100 chacune, entièrement libérées. A fin décembre 1993, il est détenu à hauteur de 50,39 % par des établissements à caractère public, 37,06 % par des porteurs privés de nationalité marocaine et 12,55 % par des banques étrangères.

2.10- RESERVES ET REPORT A NOUVEAU

	1993	1992	1991
Réserve légale	53.743	45.560	38.502
Réserve extraordinaire	352.846	289.513	269.233
Réserve d'investissement obligatoire	32.670	37.458	41.823
Réserve d'investissement libre	32.708	27.920	23.556
Autres réserves	286.802	269.678	258.981
Report à nouveau	74	53	94
	<u>758.843</u>	<u>670.182</u>	<u>632.189</u>

La réserve légale et la réserve d'investissement obligatoire ne sont pas distribuables. Les autres réserves comprennent la totalité des réserves de l'agence de Paris soit KDH 285.987 au 31 Décembre 1993 contre KDH 268.862 au 31 Décembre 1992.

2.11- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

	1993	1992	1991
Opérations de trésorerie et opérations avec les intermédiaires financiers	432.711	320.982	785.147*
Opérations avec la clientèle	1.509.008	1.507.201	1.306.030
Autres produits bancaires	398.582	399.234	361.615
	<u>2.340.301</u>	<u>2.227.417</u>	<u>2.452.792</u>

2.12- CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

	1993	1992	1991
Opérations de trésorerie	245.120	300.196	768.182*
Opérations avec la clientèle	983.289	841.117	731.198
Autres charges bancaires	19.269	27.853	9.847
	<u>1.247.678</u>	<u>1.169.166</u>	<u>1.509.227</u>

* A noter que les charges et les produits comprennent 457 millions de dirhams se neutralisant et correspondant aux charges et produits d'une opération tripartite.

